

Déclaration de participation

COMPAGNIE DES ALPES

(Eurolist)

Par courrier du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 7 novembre 2007, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a indiqué détenir directement 6 664 290 actions COMPAGNIE DES ALPES représentant autant de droits de vote, soit 39,81% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE DES ALPES (1).

Cette détention résulte de la dissolution sans liquidation (2) de la société C3D Investment et de la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de la CDC intervenues le 1^{er} novembre 2007 (3).

Préalablement à cette dissolution, la CDC détenait la même participation dans COMPAGNIE DES ALPES, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société C3D Investment.

Il est précisé que le transfert de titres COMPAGNIE DES ALPES est permis par le pacte d'actionnaires relatif à cette société (4).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 16 740 825 actions représentant autant de droits de vote.
 - (2) Application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil.
 - (3) La dissolution de la société C3D Investment a fait l'objet d'un avis de dissolution publié le 1^{er} octobre 2007 et a pris effet le 1^{er} novembre 2007 après extinction du délai d'opposition des créanciers.
 - (4) Pacte conclu le 13 mai 2004 entre C3D, société ayant fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de la CDC le 3 janvier 2006, C3D Investment et les sociétés du groupe IPE (cf. D&I 207C0690 du 2 juin 2004), dans les termes duquel la CDC s'est substituée à C3D Investment dès la réalisation du transfert.